

# Les collectivités confrontées à un nouveau contexte économique :

Quels équilibres financiers en 2023 - 2024 ?  
Quel accès au crédit pour les collectivités locales ?  
Comment mesurer sa capacité d'emprunt ?

**Philippe ROGIER**

Directeur Institutions et Territoires

AMF81  
6 Février 2024  
Webinaire AFL





# Sommaire

**\_O1** Le recours à l'emprunt

**\_O2** L'offre de crédit

**\_O3** L'Agence France Locale

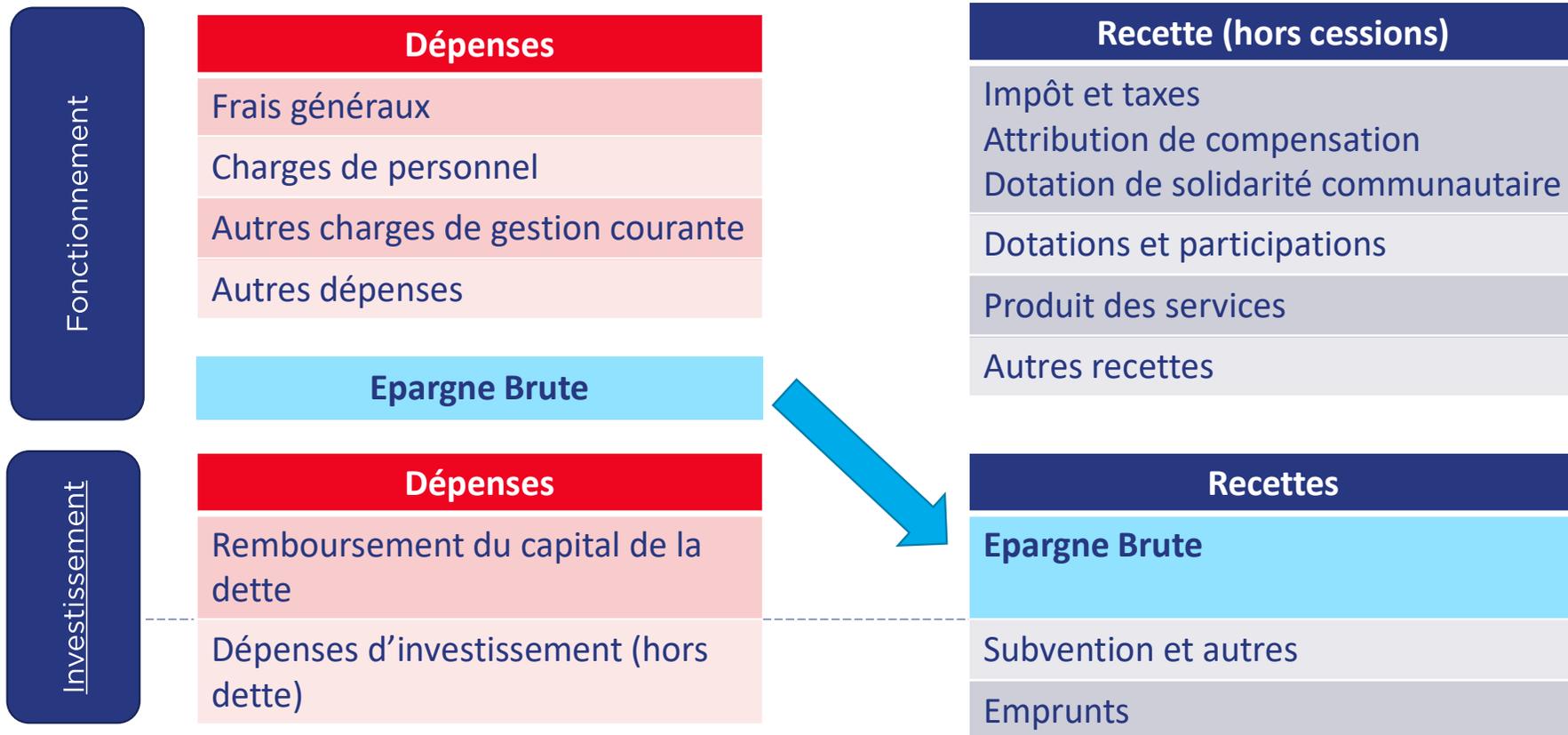


## Partie 1

# Le recours à l'emprunt



# Vue générale



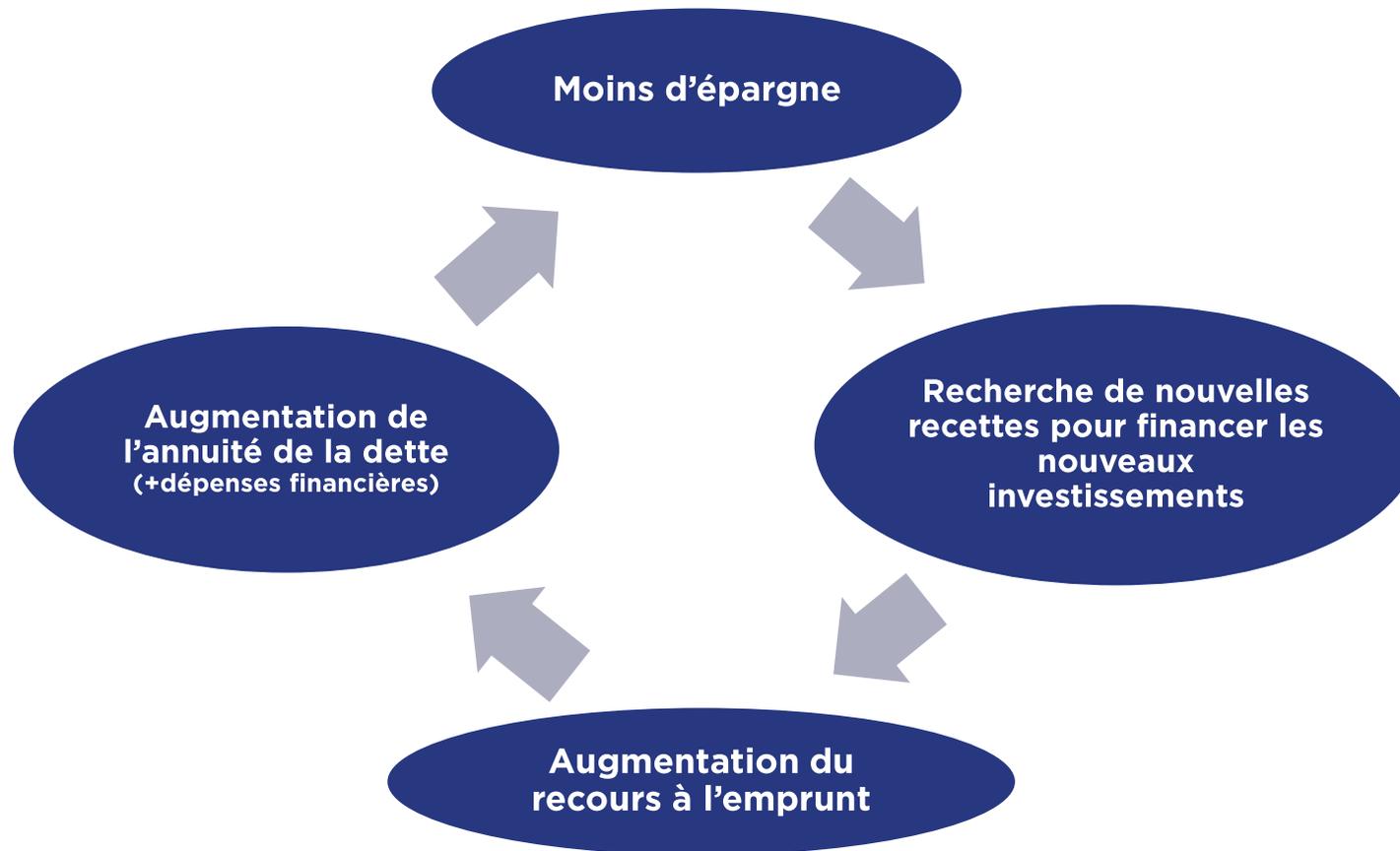
## Epargne brute versus Epargne nette

---

	<b>Epargne brute</b>	<b>Epargne nette</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>Epargne brute - Remboursement annuel du capital de la dette</b>
	<b>Montant disponible pour rembourser le capital annuel de la dette et les dépenses d'équipement</b>	<b>Epargne nette positive = Autofinancement disponible</b>

## Importance de l'épargne (ou autofinancement)

---



# Grands principes

---

Je peux financer des dépenses de fonctionnement par l'emprunt ?



L'annuité de la dette constitue uniquement une dépense d'investissement ?



Les intérêts de la dette sont une dépense de **fonctionnement**.  
Le remboursement du capital de la dette constitue une dépense **d'investissement**.



# Qu'est-ce que le baromètre de la santé financière des collectivités ?

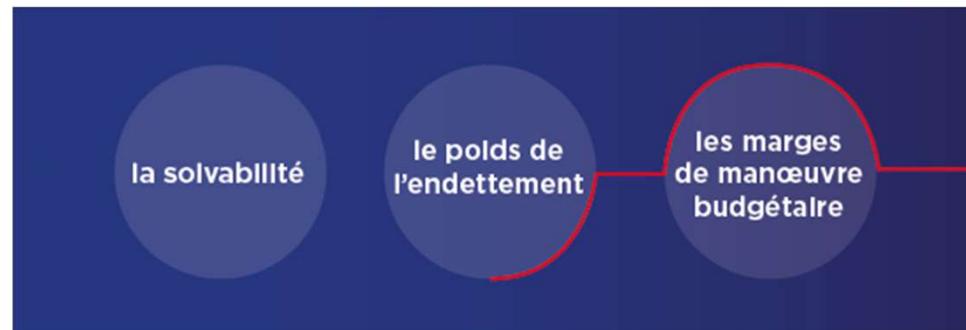
## Une étude sur la santé financière des collectivités ETABLIE SUR LE MÉCANISME DE SCORING DE L'AFL



Les ratios financiers retenus sont calculés en consolidant les données financières publiées par la DGFIP sur les budgets principaux et des budgets annexes chaque année.

### Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » entre 1 et 7. Cette note repose sur les trois critères suivants :



pondérée à 55%, résultant du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%).

pondéré à 20%, résultant de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%).

pondérées à 25%, résultant de la part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement avec réduction de 10% de la charge nette des investissements (10%) et du taux d'endettement après réduction de 10% de la charge nette des investissements (5%).

# Exemple de fiche notation de l'AFL



## FICHE DE NOTATION

Nom :	
Siren :	
Population (hab.) :	2 896
Périmètre de notation :	1BP + 1BA
Source :	Comptes de gestion   (Définitif)
Millésime :	2022

### NOTATION QUANTITATIVE CONSOLIDÉE

	Valeurs	Score
<b>Solvabilité</b>		
Épargne brute / Remboursement structurel du capital*	1,33	5,58
Épargne brute / Remboursement structurel du capital**	2,07	4,31
Taux d'épargne brute*	19,79%	2,56
Taux d'épargne brute**	21,22%	2,13
<b>Endettement</b>		
Capacité de désendettement (en années)*	3,11	1,93
Capacité de désendettement (en années)**	2,72	1,82
Taux d'endettement*	61,56%	2,58
Taux d'endettement**	57,81%	2,39
<b>Marges de manœuvre budgétaires</b>		
Annuité de dette / Recettes réelles de fonctionnement*	15,66%	4,20
Taux d'épargne brute avec +10% des ressources à pouvoir de taux*	23,25 %	1,53
Capacité de désendettement avec -10% de charge nette des investissements**	2,59	1,78
Taux d'endettement avec -10% de la charge nette des investissements**	54,87%	2,24

\* : Dernière année  
 \*\* : Moyenne 5 ans

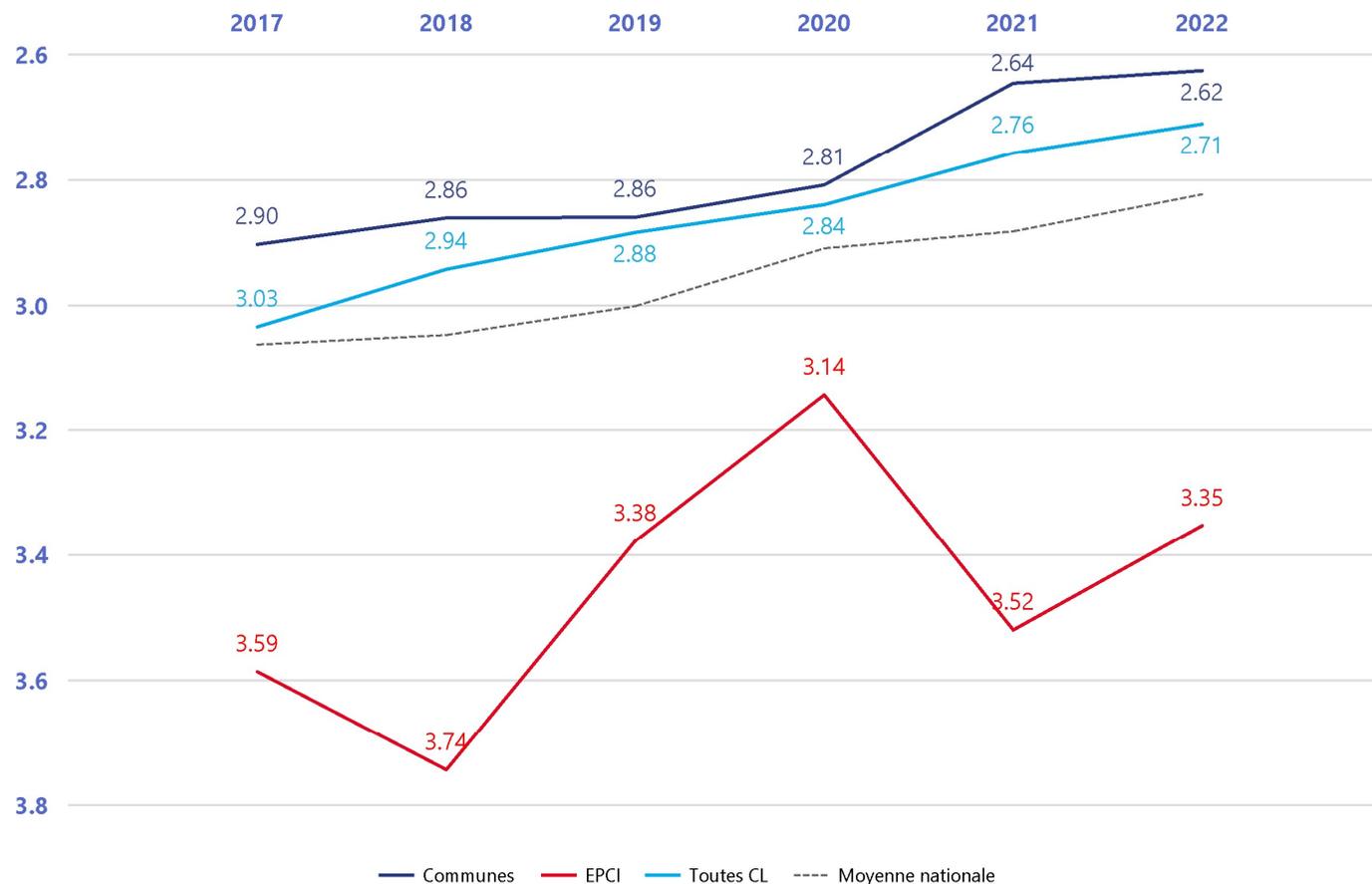
3,16

### AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En K EUR	Valeurs 2022	Valeurs 2021	Valeurs 2020	Valeurs 2019	Valeurs 2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) dont Ressources fiscales à pouvoir de taux	2 686 929	2 698 878	2 451 800	2 612 796	2 706 774
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) dont Frais financiers	2 154 21	2 080 23	1 922 25	2 055 27	2 152 38
Épargne brute	531	618	530	557	555
Remboursement structurel de la dette	400	158	111	590	88
Annuité de dette	421	182	136	617	127
Charge nette des investissements	1 067	1 123	761	811	101
Encours de dette au 31/12/n	1 653	1 803	1 195	1 306	1 647
Recettes d'emprunts (16)	250	767	0	250	18

Le présent document, qui a été établi sur la base de données publiques et du dispositif de notation interne de l'Agence France Locale, est communiqué à titre d'information uniquement. Il ne saurait en aucun cas engager le Groupe Agence France Locale ou lui être opposable, que ce soit dans le cadre du processus d'adhésion à ce dernier ou d'octroi de crédit par l'Agence France Locale.

# Moyenne des notes financières des collectivités par année



2.71 /7

C'est la note financière moyenne des collectivités de Tarn en 2022  
(vs 2.82 pour la moyenne nationale)



2.62 /7

C'est la note financière moyenne des communes de Tarn en 2022



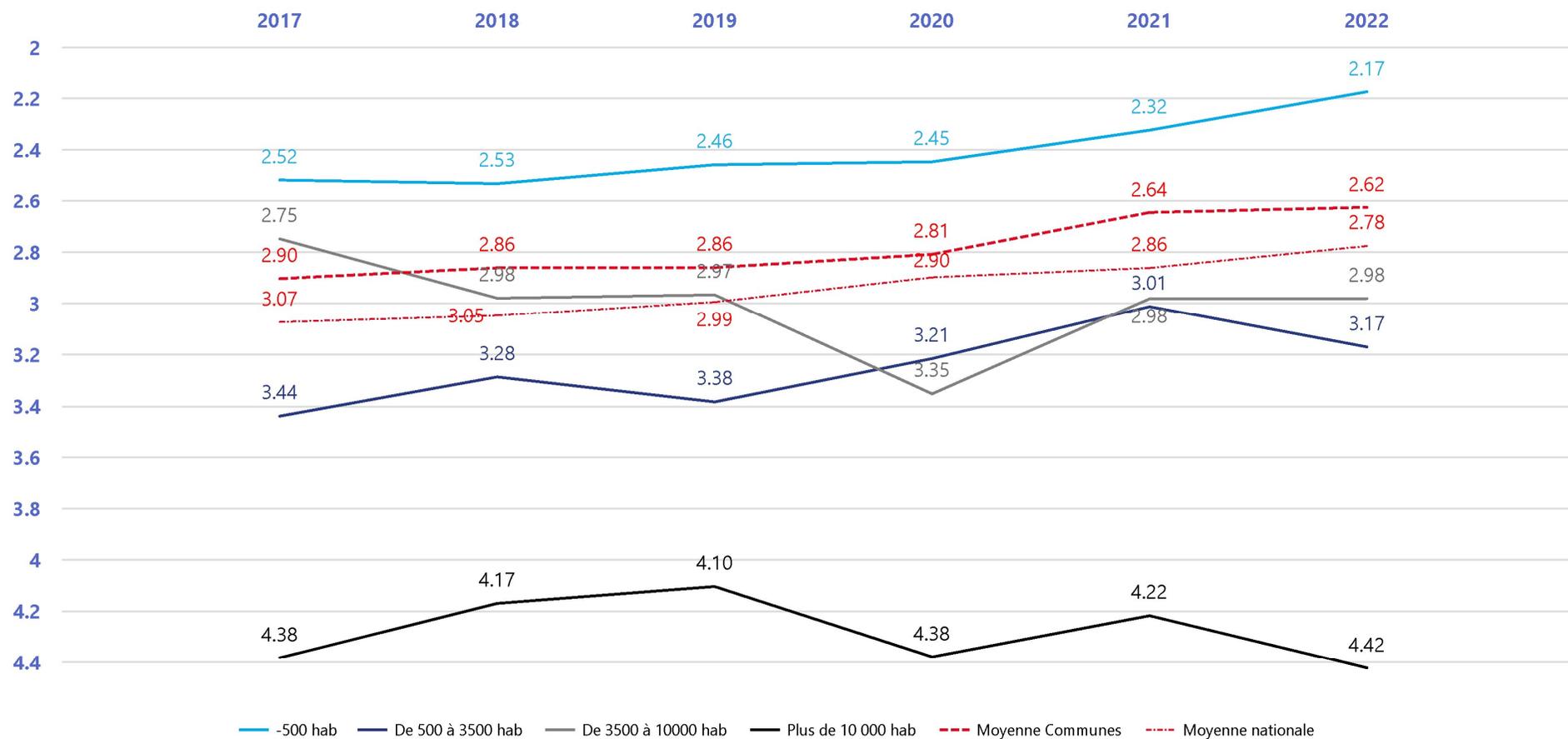
3.35 /7

C'est la note financière moyenne des intercommunalités de Tarn en 2022

*\*Moyenne toutes CL intégrant aussi la note du Département*

*\*Moyenne EPCI intégrant CC/ CA / Métropoles / CU / EPT le cas échéant*

## Moyenne des notes financières des communes par strate démographique par année





## Partie 2 :

### L'offre de crédit

---

## Financement bancaire : Le marché du crédit des collectivités en 2024

### Un univers volatile et restrictif ?



- Nouvelle hiérarchie des émetteurs ;
- Réduction de l'offre en volume ;
- Réduction de la durée ;
- Réduction des marges de manœuvre des collectivités ;
- Dotation Etat ; budget vert ; dette verte ?

### Un accès au crédit modifié

- Les établissements bancaires développent une appétence pour le financement de la **transition écologique**, notamment à destination des collectivités territoriales, donc les dépenses sont **structurellement plus durables**.
- **Conditionnalité** renforcée des offres
- Quelques exemples :
  - Prêt vert et/ou social (La banque postale et la NEF)
  - Prêt à impact social et/ou environnemental (Arkéa, Caisse d'épargne)
  - Une banque responsable : l'AFL
-  **QUID** du principe de **non-affectation de l'emprunt** à des projets/investissements spécifique ?

# Les budgets verts – dette verte, quelle suite pour les collectivités ?

---

Adoption de deux articles dans le PLF2024

- ♦ Article 191 : annexe budgétaire obligatoire « Impact du budget pour la transition écologique » = budget vert

- ♦ Collectivités utilisant norme comptable M57
- ♦ Référentiel 6 piliers de la taxonomie européenne
- ♦ Bilan à faire au plus tard 15 octobre 2026

Cet état :

1° Présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France correspondant au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 2° Est présenté conformément au modèle fixé par arrêté conjoint des ministres chargés des collectivités territoriales et du budget, à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret.

- ♦ Article 192 : annexe facultative « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique » = dette verte

- ♦ Facultatif et permet d'inclure la dette passée

Cet état présente l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 et indique la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité

Les modalités d'application du présent article, notamment le champ des dépenses d'investissement mentionnées au II, sont précisées par décret.

# Les budgets verts – dette verte, quelle suite pour les collectivités ?

---

## Points de vigilance :

Ne pas remplacer le financement budgétaire global par un financement par projet

Ne pas donner un pouvoir de sélection des projets aux financeurs, notamment dans un cadre d'inflation de la réglementation bancaire

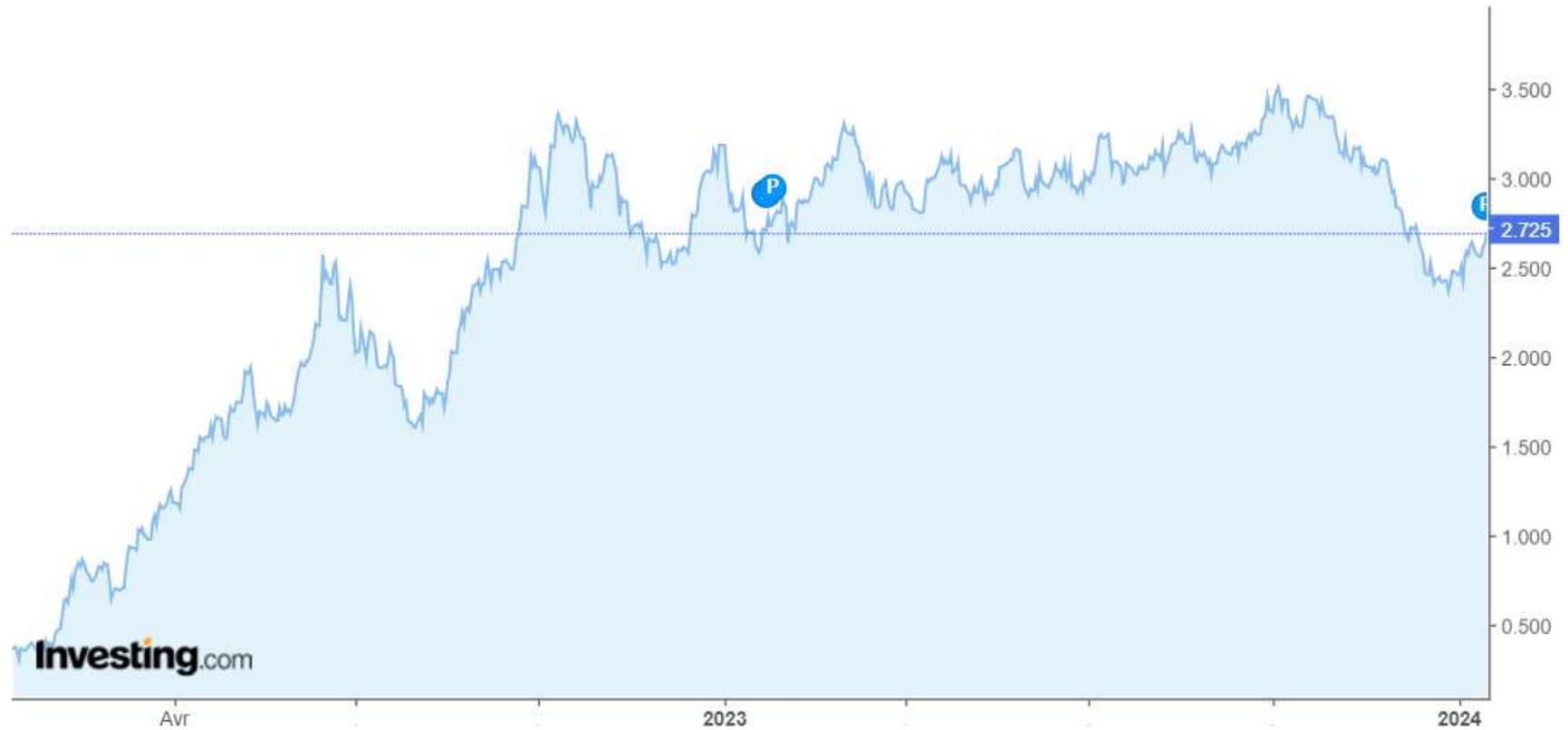
Assurer autonomie financière aux collectivités, notamment dans le choix de leurs projets

Permettre aux collectivités de poursuivre les investissements sur leurs champs de compétences, notamment le volet social

Quid de la règle de non-affectation de l'emprunt en place depuis les premières lois de décentralisation

# Evolution des taux – Début 2022 à aujourd’hui

Published on Investing.com, 19/Jan/2024 - 14:36:21 GMT, Powered by TradingView.  
EUR 10 Years IRS Interest Rate Swap, United States, OTCBonds:EURIRS10Y=, D



## La construction des offres bancaires

	Construction du taux	Agence France Locale	Banques commerciales	Banques d'Etat
+	<b>Coût de la liquidité</b> (en fonction des ressources)	Emissions obligataires <i>Conditions très compétitives (notation)</i>	Dépôts des clients (Entreprises/Particuliers) Emissions obligataires	Fonds d'épargne (Livret A) Fonds de retraite Dépôts des clients Emissions obligataires
+	<b>Marge de fonctionnement</b> (en fonction du modèle de rentabilité)	Frais fixes très réduits <i>(Modèle allégé)</i>	Frais fixes (réseau bancaire) Rémunération des actionnaires privés	Frais fixes (réseau bancaire) Rémunération des actionnaires
=	<b>Ajustement</b> (en fonction de la stratégie/politique commerciale)	<i>Sur décision du Conseil d'Administration (Collectivités actionnaires)</i>	<i>Arbitrage spécifique collectivité (pas de dépôt / pas de flux / 1 seul produit)</i>	Décisions / Orientations de l'Etat <i>(exemples : enveloppes fléchées)</i>
	<b>Conditions financières</b>	Transparence Juste prix Offre pour tous	Compétitivité des conditions en fonction de la stratégie commerciale du Groupe	Compétitivité des conditions en fonction des politiques nationales

### Quelques grands principes :

Mise en concurrence des offres bancaires dans des consultations nécessaire pour vérifier la cohérence des réponses

Diversifier ses sources de financement

Consultation pouvant être transmise à tout moment aux établissements bancaires, avec répartition sur l'année

# Les produits bancaires

## 3 outils à la disposition des collectivités

### Ligne de trésorerie

Montant plafond  
Tirages et remboursements  
Durée : **364 jours** maximum

Taux fixe ou taux variable

#### Frais et commissions

(usuels non systématiques) :

- Commission d'engagement
- Frais de dossier
- Commission de non-utilisation

**Non comptabilisée en Compte 16**

**Objet** : protéger votre trésorerie des éventuels pics

### Prêt relais

Date de déblocage des fonds contractuelle  
Durée : **5 ans** maximum

Taux fixe ou taux variable

#### Frais et commissions

(usuels non systématiques) :

- Commission d'engagement
- Frais de dossier
- Absence d'indemnité de RA

**Objet** : attente de recettes (subventions, FCTVA, portage foncier)

### Prêt moyen long terme

Date de déblocage des fonds contractuelle ou **phase de mobilisation**

Durée : **40 ans** maximum (au-delà Offre BDT thématique spécifique)

Taux fixe ou taux variable ou taux variable plafonné ou autres

#### Frais et commissions

(usuels non systématiques) :

- Commission d'engagement
- Frais de dossier

**Objet** : financement de vos projets

# Les taux variables

---

## 3 taux usuels



La Banque de France est chargée d'effectuer **semestriellement** (janvier et juillet) le calcul du taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée.

Ce taux résulte d'une formule établie sur le **taux interbancaire** de la zone Euro (Euribor) et l'**indice des prix** à la consommation (IPC).

Le gouverneur de la Banque de France peut toutefois proposer au ministre de l'Économie et des Finances un autre taux que celui qui résulte de la seule application de la formule de calcul prévue par la réglementation.

**Taux variable réglementé**

---

L'Euribor 3 mois est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone Euro.

Il correspond au taux moyen auquel se prêtent les banques européennes entre elles à échéance de 3 mois.

Il est utilisé notamment pour la fixation des taux des prêts à taux variables pour les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Le taux à court terme de la zone euro (ESTER) est un taux d'intérêt de référence qui reflète le coût des emprunts au **jour le jour** appliqués par les banques de la zone euro.

Il est calculé et publié par la Banque centrale européenne (BCE).

# Historiques

Les données passées ne présagent pas des évolutions futures

Livret A

Euribor 3 Mois

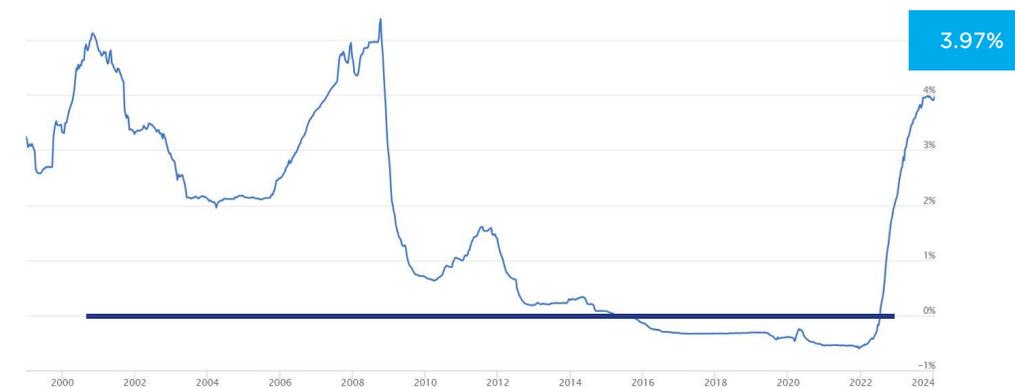


Graphique

Euribor 3 mois

Zoom 1m 6m 1a tout

de 1 Jan 1999 à 18 Jan 2024



# Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

---

Les banques **privées**  
universelles



La seule banque qui  
appartienne à **100 % aux  
collectivités**



La banque  
qui appartient à **l'État**



---

Banques publiques

La parole est à vous !

---



### Question # 3

Si vous avez eu recours à l'emprunt en 2023, avez-vous eu des difficultés à obtenir des réponses des banques ?

- Pas concerné
- Je n'ai pas eu de difficulté
- Peu ou pas de banque ne m'a répondu
- Je n'ai pas eu de difficulté mais les réponses ne m'ont pas satisfait (réponse partielle, taux trop élevé ...)



## **Partie 3 :** L'Agence France Locale

Fiac

Bertre

Saint-Sulpice la Pointe

---

# Le Conseil d'Administration de l'AFL

---



Marie DUCAMIN  
Présidente



Sacha BRIAND  
Vice-Président

---

## 📍 Régions:

- 📍 Stéphane BERARD, Occitanie
- 📍 Sandrine DERVILLE, Nouvelle-Aquitaine
- 📍 Didier REVEAU, Pays-de-la-Loire

## 📍 Départements:

- 📍 Luc BERTHOUD, Savoie
- 📍 Nicolas SAMSOEN, Essonne

## 📍 EPCI:

- 📍 Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
- 📍 Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération
- 📍 Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
- 📍 Luc BOUARD, La Roche-sur-Yon Agglomération
- 📍 Didier KHELFA, Métropole Aix-Marseille-Provence

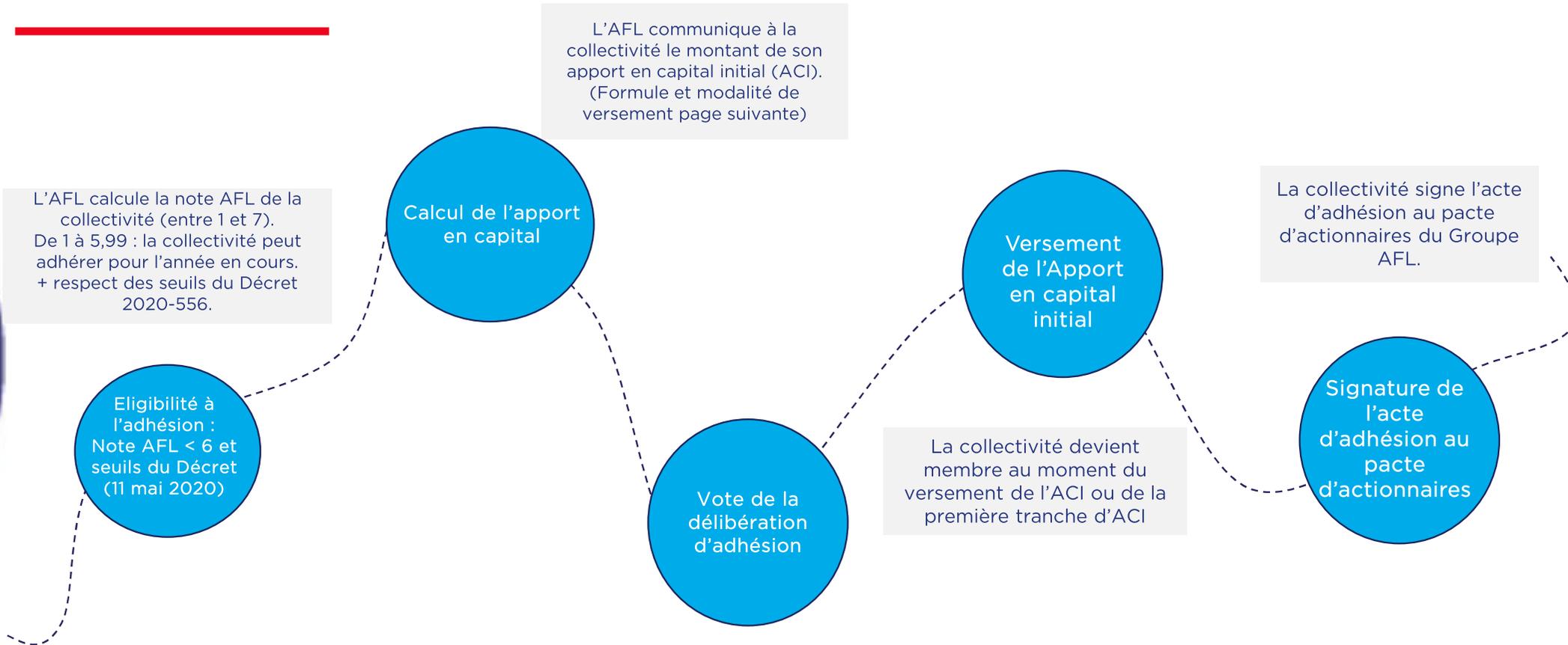
## 📍 Communes:

- 📍 Bernard ANDRIEU, Muzy
- 📍 Bertrand HAUCHECORNE, Mareau-aux-Prés
- 📍 Christèle WILLER, Buschwiller



# Le chemin de l'adhésion

---



## Particularités de l'offre bancaire AFL

---

- Offre de prêt long terme jusqu'à 40 ans à taux fixe
- Pas de frais de dossier ni commission (sauf sur les lignes de trésorerie)
- Pas de montant minimum d'emprunt
- Prêts non fléchés
- Équité entre les actionnaires
  
- Exemple de compétitivité des taux AFL (décembre 2023) :
  - Prêt de 200 000€ sur 15 ans
  - 4 banques consultées
  - 2 réponses
  - Banque X : 3.89% + 390€ frais de dossier
  - AFL : 3.59%

La parole est à vous!

---



## Question # 4

Connaissez-vous l'AFL avant ce webinar ?

- Non
- Oui, uniquement de nom
- Oui, j'ai déjà eu des contacts avec l'AFL
- Oui, ma collectivité est actionnaire

# Adhésion – Crédit

---



Laurence  
LEYDIER

**DIRECTRICE DES  
ADHESIONS ET DU  
CREDIT**

[laurence.leydier@afl-banque.fr](mailto:laurence.leydier@afl-banque.fr)

04 81 11 29 37



Astrée  
BOYET

**CHARGÉE DE  
RELATION  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

[astree.boyet@afl-banque.fr](mailto:astree.boyet@afl-banque.fr)

04 69 84 81 02



Mathieu  
ROSNARHO

**CHARGÉ DE  
RELATION  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

[mathieu.rosnarho@afl-banque.fr](mailto:mathieu.rosnarho@afl-banque.fr)

07 88 85 80 40

# Développement – Réseaux – Partenaires

---



Olivier LANDEL

**DIRECTEUR GENERAL  
AFL - Société Territoriale**

[olivier.landel@afl-banque.fr](mailto:olivier.landel@afl-banque.fr)

06 80 62 49 01



Philippe  
ROGIER

**DIRECTEUR  
INSTITUTIONS ET  
TERRITOIRES**

[philippe.rogier@afl-banque.fr](mailto:philippe.rogier@afl-banque.fr)

04 81 11 29 32



Lou LAMURE  
GUIGARD

**RESPONSABLE DES  
RELATIONS PARTENAIRES  
CHARGÉE DU  
DEVELOPPEMENT**

[lou.lamure-guigard@afl-banque.fr](mailto:lou.lamure-guigard@afl-banque.fr)

07 87 97 76 44

[www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)  
[www.portail.agence-france-locale.fr](http://www.portail.agence-france-locale.fr)  
Twitter : @AgenceFRLocale  
LinkedIn : Agence France Locale

---



Merci pour votre  
attention!



GAFL  
La banque  
des collectivités

---